Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_17-DE

DÉCISION DU BUREAU N° 17 / 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 novembre, à 18 h 00, les membres du Bureau légalement convoqués le 9 novembre deux mille vingt-six, se sont réunis à BAIN-DE-BRETAGNE, sous la présidence de M. MINIER Vincent.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 19

Étaient présents :

BABIN-TOUBA Ludovic, BERTON Jean-Éric, BLOUIN Soazic, BRIZARD Philippe, BRUNEAU Dominique, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HUREL David, JUGAN David, LOUAZEL Véronique, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, PAPION Ludovic, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, SOLLIER Jacqueline.

Étaient excusés : BERTIN Isabelle, BRULLÉ Christophe,

Pouvoirs :

JANVIER Norbert à BERTON Jean-Éric

MARTIN Frédéric à POULAIN Christian

Mme Jacqueline SOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions aux associations sportives dans le cadre de l'appel à projet

RAPPORT :

Le rapporteur, Madame Christine Roger, rappelle à l'assemblée constituée des membres du Bureau communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté, que :

Par délibération du Bureau communautaire du 02/06/2026, il a été validé le lancement, à titre expérimental, d'un premier appel à projets à destination des associations sportives locales non conventionnées, doté d'une enveloppe globale de 10 000 € pour l'année 2026 et plafonnée à 1 000 € par projet. Cette démarche vise à soutenir des projets sportifs présentant un intérêt communautaire ou supra-communal, notamment dans les domaines du sport santé, du sport adapté, de l'inclusion, du sport scolaire ou des manifestations sportives ouvertes à tous.

Conformément à l'échéancier approuvé lors de ce même bureau :

- l'appel à projets a été diffusé à compter de **septembre 2026**
- les candidatures ont été reçues jusqu'au **16 octobre 2026**
- l'instruction des dossiers a été réalisée par le service Vie Associative, Culture et Sport **durant le mois d'octobre**
- les propositions d'attribution sont soumises au Bureau communautaire pour validation avant notification aux associations retenues.

Compte tenu du calendrier 2026 et du caractère expérimental de cette première édition, les dossiers n'ont pas pu être présentés préalablement en Commission.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_17-DE

La prochaine Commission Vie associative, Culture et Sport est en effet programmée le 18 novembre 2026, soit le lendemain du présent Bureau communautaire. Afin de respecter le calendrier de mise en œuvre de l'appel à projets et de permettre une notification des décisions aux associations avant la fin de l'année, il est proposé au Bureau communautaire de se prononcer dès à présent sur les dossiers instruits.

Un récapitulatif ainsi que les décisions retenues seront néanmoins présentées à la Commission Sport du 18/11/2026 afin d'assurer sa pleine information et d'en échanger dans une logique d'amélioration continue du dispositif.

Pour l'édition 2027, un calendrier adapté permettra une présentation des dossiers à la Commission Sport en amont des instances décisionnelles, conformément au fonctionnement habituel de la collectivité.

Huit dossiers complets ont été réceptionnés et instruits par le service :

Association	Projet	Budget Action (€)	Montant sollicité	Montant proposé
Bain de Bretagne Rugby	Tournoi de rugby toucher pour tous	3 230,00 €	1 370 €	1 000 €
Club de Natation de Bain-de-Bretagne	Triathlon pour tous et équipements de protection	3 650,00 €	2 000 €	1 000 € (selon conditions)
Groupement Jeunes Sud Vilaine	Développement du football féminin et inclusion	10 000,00 €	1 000 €	1 000 €
USB Volley	Volley santé, volley adapté et inclusion sociale	6 386,00 €	750 €	750 €
Esprit Sport Nature	Trail solidaire et éco-responsable de Pléchâtel	3 250,00 €	2 000 €	1 000 €
Planeurs d'Ille-et-Vilaine	Des Ailes pour nos Jeunes	10 335,00 €	5 000 €	1 000 €
Ty'friends	Animations autour du VeloSoleX	10 335,00 €	5 000 €	DÉFAVORABLE
K-Danse	Cours de préparation au concours & rencontres chorégraphiques	7 000,00 €	3 486 €	DÉFAVORABLE

Association CNBB / Pour information

L'association propose l'organisation d'un triathlon ouvert à tous les publics, incluant également l'accueil de groupes scolaires afin de favoriser l'initiation à la discipline et de promouvoir cette nouvelle activité développée au sein de l'association.
Si le projet répond aux critères définis dans le cadre de l'appel à projets, il soulève néanmoins une interrogation au regard de la convention tripartite liée à la Délégation de Service Public de l'équipement communautaire Aquabain. En effet, cette convention semble réserver l'organisation de ce type de manifestation à l'exploitant, OIKOOS. Selon son interprétation actuelle, l'événement ne pourrait être autorisé que s'il était limité à un public fédéral (clubs et licenciés). Dans cette hypothèse, le projet ne répondrait plus aux critères d'éligibilité de l'appel à projets, fondés sur une ouverture au plus grand nombre.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_17-DE

Association K DANSE

Le dossier présenté met principalement en avant des actions récurrentes de l'association : cours de préparation aux concours, rencontres chorégraphiques, ateliers parent-enfant, stages et sorties culturelles.
Après analyse, ces éléments relèvent davantage du fonctionnement habituel et du programme annuel d'activités de l'association que d'un projet spécifique, limité dans le temps, répondant aux critères de l'appel à projets. Or le règlement prévoyait explicitement que les actions soutenues devaient constituer un projet identifié et non le financement du fonctionnement courant d'une structure.

En conséquence, il est proposé d'émettre un **avis défavorable**, le projet ne répondant pas aux critères d'éligibilité définis pour cet appel à projets.

Association TY'FRIENDS

L'association propose des animations autour du VéloSoleX, valorisant le patrimoine populaire, l'intergénérationnel et l'insertion par la mobilité.
Si les objectifs poursuivis apparaissent pertinents, l'analyse du dossier conduit à considérer que le projet relève davantage de la valorisation patrimoniale, culturelle et de l'animation territoriale que d'un projet sportif répondant aux objectifs de l'appel à projets sportifs 2026.

Il est donc proposé d'émettre un **avis défavorable** au titre du présent appel à projets sportifs et d'inviter l'association à déposer un dossier dans le dispositif de soutien de Bretagne porte de Loire Communauté aux associations culturelles.

Par délégation du Conseil, le Bureau communautaire est invité à :

- **valider les résultats de l'instruction de l'Appel à Projets Sportifs 2026**
- **approuver l'attribution des subventions aux six associations retenues pour un montant total de 5 750 €**
- **prendre acte des avis défavorables concernant les associations K DANSE et TY'FRIENDS**
- **autoriser le Président ou son représentant à notifier les décisions aux associations concernées et à procéder aux démarches administratives nécessaires.**

DECISION :

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 définissant les subventions et leurs modalités d'attribution ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1611-4 permettant aux collectivités territoriales ou leur groupement de contrôler l'utilisation des subventions accordées ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2026-38 du Conseil communautaire du 10 mars 2026 relative au vote du budget 2020 prévoyant une enveloppe dédiée aux subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2026-56 du Conseil communautaire du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau communautaire pour l'attribution des subventions aux associations dès lors qu'une ligne budgétaire aura été votée par le Conseil communautaire ;

Vu la décision n°3-2026 du bureau communautaire du 2 juin 2026 approuvant la mise en place d'un appel à projets à destination des associations sportives locales non conventionnées doté d'une enveloppe de 10 000 € pour l'année 2026 ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_17-DE

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté souhaite soutenir les initiatives sportives présentant un intérêt communautaire ou supra-communal ;

Considérant que l'Appel à Projets Sportifs 2026 vise notamment à encourager les actions en faveur du sport-santé, du sport adapté, de l'inclusion, du sport scolaire et des manifestations sportives ouvertes au plus grand nombre ;

Considérant que l'appel à projets a été diffusé à compter de septembre 2026 et que les candidatures ont été réceptionnées jusqu'au 16 octobre 2026 ;

Considérant que l'analyse des candidatures a été réalisée au regard des critères fixés dans le règlement de l'appel à projets ;

Considérant que les dossiers déposés par les associations K DANSE et TY'FRIENDS ne répondent pas aux conditions d'éligibilité définies dans le règlement de l'appel à projets ;

Considérant que le versement de la subvention au club de nation de Bain-de-Bretagne est soumis à sa faisabilité dans le cadre de la délégation de service public en cours et notamment de la convention tripartite de partenariat conclue entre Bretagne Porte de Loire Communauté, le club de Natation de Bain-de-Bretagne et la SARL Aquabain 35 ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les résultats de l'instruction de l'Appel à Projets Sportifs 2026 ;
- ATTRIBUE les subventions suivantes aux associations retenues pour un montant total de 5 750 €, les crédits étant inscrits au budget communautaire :

Association	Projet	Budget Action (€)	Montant sollicité	Montant proposé
Bain de Bretagne Rugby	Tournoi de rugby toucher pour tous	3 230,00 €	1 370 €	1 000 €
Club de Natation de Bain-de-Bretagne	Triathlon pour tous et équipements de protection	3 650,00 €	2 000 €	1 000 € (versement si accord de BPLC pour faisabilité du projet)
Groupement Jeunes Sud Vilaine	Développement du football féminin et inclusion	10 000,00 €	1 000 €	1 000 €
USB Volley	Volley santé, volley adapté et inclusion sociale	6 386,00 €	750 €	750 €

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_17-DE

Esprit Sport Nature	Trail solidaire et éco-responsable de Plé-châtel	3 250,00 €	2 000 €	1 000 €
Planeurs d'Ille-et-Vilaine	Des Ailes pour nos Jeunes	10 335,00 €	5 000 €	1 000 €

- PREND ACTE des avis défavorables concernant les associations K DANSE et TY'FRIENDS

- AUTORISE le Président ou son représentant à notifier les décisions aux associations concernées et à accomplir l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme

le Président

Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRESIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2.Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE